

DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Jeudi 5 Juin 2008

I – FINANCES :

1 – CONTRAT ENFANCE JEUNESSE AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES (CAF) :

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité ;

- AUTORISE Madame le Maire à signer un contrat Enfance et Jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-et-Marne et tous les documents nécessaires.

2 – DROITS DE PLACE EXCEPTIONNELS « CAISSE D'EPARGNE ILE-DE-France » :

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité ;

- Autorise l'implantation d'un module sécurisé blindé par la Caisse d'Epargne d'Ile de France sur le domaine public pour maintenir l'activité et l'accueil des clients durant les travaux réaménagement de l'agence, pour une durée de 20 semaines et ce à compter du 16 juin 2008.
- Fixe à 150 €, par semaine, la participation pour les droits de place et ce, à compter du 16 juin 2008.
- Autorise Madame le Maire à signer avec la Caisse d'Epargne d'Ile de France la convention pour mise à disposition d'un emplacement sur le domaine public situé 86, rue du Général Leclerc.

3 – DROITS DE PLACE EXCEPTIONNELS « LA POSTE D'ESBLY » :

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité ;

- Autorise la mise à disposition de places de parking situées le long du stade, pour les agents de la Poste d'Esbly, durant les travaux effectués dans la cour du bureau de poste.
- Fixe à 20 €, par mois et par emplacement la participation pour les droits de place et ce, à compter du 5 juin 2008.
- Autorise Madame le Maire à signer avec la POSTE D'ESBLY la convention pour mise à disposition de places de stationnement réservées situées sur le parking le long du stade.

4 – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE « FAMILLES RURALES D'ESBLY » - Section Théâtre - :

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité et 1 abstention (M. Damien PERNET) ;

- Décide d'attribuer une subvention à titre exceptionnel d'un montant de 545 € pour l'année 2008
 - Dit que la dépense sera inscrite à l'article 6574, fonction 025 et prélevée sur la ligne « DIVERS ».
-

II – ADMINISTRATION GÉNÉRALE :

5 – DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS TITULAIRES ET SUPPLEANTS AU COMITE TECHNIQUE PARITAIRE :

Sont élus à la majorité absolue des voix, par 23 voix pour, contre 6 voix (Christine DESCAMPS, Michel VELA, Patricia LHUILLIER, André BLANCHARD, Clotilde GUERIN-CLAUDE et Damien PERNET), et ont été proclamé(e)s délégué(e)s les membres suivants :

À Délégué(e)s titulaires :

- Mme Denise GUERIN, Mme Tulla HEDRICOURT et M. Daniel DUPLESSY.

À Délégué(e)s suppléant(e)s :

- Mme Sylvie BRAILLON, M. Joseph NOIRAN et Mme Claudine RICHARD.

6 – DÉLÉGATION GÉNÉRALE POUR ESTER EN JUSTICE:

LE CONSEIL MUNICIPAL, à la majorité et 6 voix contre (M. André BLANCHARD, Mme Christine DESCAMPS, M. Michel VELA, Mme Patricia LHUILLIER, Mme Clotilde GUERIN-CLAUDE et M. Damien PERNET) ;

- AUTORISE Madame le Maire à ester en justice pour défendre les intérêts de la commune, tant en demande qu'en défense, devant toutes les juridictions.
- DECIDE que la délégation est générale pour toutes les affaires de la commune.

III – SCOLAIRE :

7 – FONDS E.CO.L.E. 2008 – ENTRETIEN DES LOCAUX SCOLAIRES EXISTANTS :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité ;

- Sollicite du Conseil Général une subvention à hauteur de 25 % du montant H.T. pour la tranche de travaux dont le montant est supérieur à 15 250 € H.T et subventionnable jusqu'à 16 770 € pour les travaux.

8 – FONDS E.CO.L.E. 2008 – INVESTISSEMENT POUR LES ECOLES:

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- Sollicite du Conseil Général une subvention à hauteur de 27 000 € pour l'aménagement d'une salle de classe à l'école élémentaire des Champs Forts.

9 – DEMANDE D'OUVERTURE D'UNE CLASSE MATERNELLE AUX CHAMPS-FORTS – RENTRÉE SCOLAIRE 2008:

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité ;

- DEMANDE à l'Inspecteur d'Académie en résidence à Melun l'ouverture d'une classe en faveur de l'école maternelle des Champs Forts pour la rentrée du 2 septembre 2008.
-

IV – URBANISME :

10 – CONVENTION DE GESTION ET D'ENTRETIEN DU GIRATOIRE RD 239 AVEC LE DÉPARTEMENT :

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- APPROUVE la convention annexée à la présente délibération.
- AUTORISE Madame le Maire à signer avec le Département la convention de gestion du giratoire sur la RD 239 pour permettre l'accès au parc d'activités « La Prairie » à ESBLY.

11 – VOIE DE DESENCLAVEMENT ALLEE DES COMMERCES – CESSION DU TERRAIN F 966 ET ACQUISITION DU TERRAIN F 994 :

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité ;

- ANNULE la délibération 2006-05-06 du 18 mai 2006.
- AUTORISE la cession de la parcelle cadastrée F 996 d'une surface de 104 m² (issue de la parcelle F 921) et des 5 parkings représentant les lots 29 – 36 – 37 – 38 – 39, appartenant à la Commune d'ESBLY au profit du Syndicat des Copropriétaires de la résidence allée des Commerces, moyennant le prix de cinq euros (cinq euros).
- AUTORISE l'acquisition de la parcelle F 994 d'une surface de 240 m² (issue de la parcelle F 815) appartenant au Syndicat des Copropriétaires de la résidence allée des Commerces, au profit de la Commune d'ESBLY, moyennant le prix de cinq euros (cinq euros).
- PRÉCISE que les frais résultant de cet échange ainsi que les droits et émoluments seront répartis par moitié entre la Commune d'ESBLY et les copropriétaires de la résidence Allée des Commerces.
- MANDATE Maître VILEYN Jean-Pierre, notaire à COUPVRAY (77700), pour l'établissement de l'acte.
- AUTORISE Madame le Maire ou son premier adjoint, à signer l'acte notarié et tous documents correspondants à cette transaction.

V – TRAVAUX :

12 – DEMANDE DE SUBVENTION TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT – RUE MONTAIGNE ET RUE JULES LOPARD :

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité ;

- Sollicite une subvention au taux le plus élevé possible auprès du Conseil Général de Seine et Marne, de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et du Conseil Régional d'Ile de France.
 - Demande à pouvoir obtenir une dérogation pour démarrer les travaux avant l'obtention des dites subventions.
-

13 – DEMANDE DE SUBVENTION TRAVAUX RESEAUX D'ADDUCTION D'EAU POTABLE :

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité ;

- Sollicite une subvention au taux le plus élevé possible auprès du Conseil Général de Seine et Marne, de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et du Conseil Régional d'Ile de France.
- Demande à pouvoir obtenir une dérogation pour démarrer les travaux avant l'obtention des dites subventions.

14 – AVENANT AU MARCHÉ – ROND-POINT AVENUE JOFFRE :

Madame le Maire propose au Conseil municipal, soit d'engager une procédure (l'étude préalable par l'avocat engageant des frais d'environ 2 000 €), soit de payer le supplément.

Le Conseil municipal propose de faire l'étude préalable à la procédure.

VI - DIVERS :

15 – ENQUÊTE PUBLIQUE : DEMANDE D'AUTORISATION POUR LES TRAVAUX DE CURAGE DE LA RIVIÈRE DU GRAND MORIN SUR LA COMMUNE DE CONDÉ-SAINTE-LIBIAIRE :

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité ;

- Emet un avis favorable à la demande d'autorisation présentée par le Syndicat Mixte d'Etudes et de Travaux pour l'Aménagement et l'Entretien du Bassin du Grand Morin pour effectuer les travaux de curage de la rivière du Grand Morin.
-